

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

L'an deux mil dix et le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard MARION, Maire.

Présents

REVIL/FORESTIER/MARION C./CAPALDI/THIBON/MOLINES/LAPORTE/SAVY/
MENVIEL/DRIE/DUMAZERT/PICAS//DUBOIS/MASOT

Absents excusés

MOORE MORRIS procuration à THIBON
AUBERT procuration à REVIL
GAILLARD procuration à MASOT

Absent

GRANIER

Secrétaire de séance

MASOT

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Nomination d'un coordonnateur de sécurité pour la réhabilitation de la Mairie
- Demande de subvention (DDR) pour les travaux de la Maison de Santé

Adopté à l'unanimité

I. APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2010

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la précédente séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

II. COMPTE ADMINISTRATIF M14 – BUDGET GENERAL

Le Maire donne lecture des résultats relatifs à l'exécution du budget 2009 et précise qu'il s'agit de les approuver.

- Investissement : déficit (besoin de financement) de 53 420.43 €
- Fonctionnement : excédent de 473 168.64 €

Résultat cumulé :

- Investissement : déficit (besoin de financement) de 286 402.30 €
- Fonctionnement : excédent de 772 454.40 €

Pas de remarque, le Maire quitte la séance et laisse la présidence au 1^{er} Adjoint, Alexandra MASOT, qui propose de passer au vote pour l'approbation du compte administratif 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire regagne la séance.

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Mlle MASOT indique que le conseil doit se positionner sur l'affectation du résultat cumulé 2009, c'est-à-dire couvrir le déficit de la section d'investissement de 286 402.30 € et voter le virement du différentiel de 486 052.10 € en recettes de fonctionnement.

Elle propose de passer au vote. Adopté à l'unanimité.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF M49 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait état des sommes arrêtées en fin d'exercice 2009.

- Investissement : excédent de 15 169.25 €
- Fonctionnement : excédent de 8 857.39 €

Résultat cumulé :

- Investissement : excédent de 132 348.36 €
- Fonctionnement : excédent de 27 243.07 €

Pas de questions, le Maire quitte la séance et laisse la présidence au 1^{er} Adjoint, Mlle MASOT, qui propose de passer au vote pour l'approbation du Compte administratif 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire regagne la séance.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Mlle MASOT propose que l'excédent constaté en section de fonctionnement, 27 243.07 €, soit reporté du fait que le résultat cumulé dans les deux sections est positif.

Elle propose de passer au vote. Adopté à l'unanimité.

VI. COMPTE DE GESTION M14

Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 du receveur est conforme au compte administratif de la Commune.

Il donne lecture des sommes :

- Investissement : déficit de 286 402.30 €
- Fonctionnement : excédent de 772 454.40 €

Soit un solde créditeur de : 486 052.10 €.

Le Maire propose de passer au vote pour l'approbation du compte de gestion 2009.

Adopté à l'unanimité.

VII. COMPTE DE GESTION M49

Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2009 du receveur est identique au compte administratif de la Commune et donne connaissance des résultats.

- Investissement : excédent de 132 348.36 €
- Fonctionnement : excédent de 27 243.07 €

Le Maire propose de passer au vote pour l'approbation du compte de gestion 2009.

Adopté à l'unanimité.

VIII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire rappelle que la commune n'a pas modifié ses taux d'imposition depuis plus de 10 ans. C'est sur cette prévision de recettes que le budget a été préparé.

Il est difficile pour notre commune d'alourdir la fiscalité des ménages, sachant que ces taxes sont déjà élevées.

Beaucoup de communes ont augmenté leur taux. Le budget M14 a été bâti avec un maintien des taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.46 %
- Foncier bâti : 20.70 %
- Foncier non bâti : 48.91 %

Les taux d'imposition sont présentés au vote.

Adopté à l'unanimité.

IX. BUDGET PRIMITIF M14

Le Maire propose le vote des budgets M14 et M49 par chapitre.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire informe que le budget a été difficile à bâtir. Les conseillers en sont conscients et y ont été sensibilisés lors des réunions de travail.

Il va falloir faire face aux baisses des aides de l'état s'inscrivant dans le projet de réforme à venir. Déjà, cette année nous enregistrons une baisse sensible des recettes.

Le budget affiche une augmentation des aides aux associations, témoignage de l'intérêt que le conseil porte à l'animation culturelle, festive et sportive, aux bénévoles s'investissant fortement pour le village.

Une rigueur budgétaire s'impose afin de tenir le budget. Des contrôles et points seront faits tout au long de l'année afin de veiller à ne pas dépasser.

M. le Maire donne la parole à M. REVIL pour la présentation du budget.

M. REVIL présente les sections fonctionnement et investissement du budget général M14. Il précise la nature des principales dépenses et recettes de chaque chapitre.

Dans le chapitre 042 de la section fonctionnement il est provisionné la somme de 280 000 € pour le remboursement de l'emprunt d'Eminence courant jusqu'en 2012 (alors que la société Eminence a fini de payer ses loyers en avril 2010).

Il précise également que le chapitre 65 devra être voté en deux temps, avec proposition de subvention aux associations (article 6574).

Pour la section investissement, M. REVIL informe le Conseil des dépenses prévues opération par opération et précise la nature de l'ensemble des projets et/ou équipements.

FONCTIONNEMENT
DEPENSES = 2 034 652 €

- **011 : Charges à caractère général**
 - Montant proposé : 507 550 €
 - Pour : 18

- **012 : Charges de personnel**
 - Montant proposé : 666 500 €
 - Pour : 18

- **023 : Virement à la section d'investissement**
 - Montant proposé : 245 352 €
 - Pour : 18

- **042 : Dotation aux amortissements et aux provisions/charges**
 - Montant proposé : 296 915 €
 - Pour : 18

- **65 : Autres charges de gestion courante**
 - Montant proposé : 210 960 €
 - Pour : 18

Subventions allouées aux associations pour l'année 2010 : 39 000 €

Cédric MARION ne prend pas part au vote du fait de son implication dans beaucoup d'associations

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €	VOTE
Fanabrègue	16 000	Pour 17
ASS	5 000	Pour 17
UCJG La fraternelle	500	Pour 16 Abstention MARION B.
AIME	2 000	Pour 17

Club le micocoulier	300	Pour 16 Abstention SAVY
Tennis	900	Pour 17
Fnaca	150	Pour 17
Croix rouge	500	Pour 17
Secours populaire	300	Pour 17
La boule du salavès	500	Pour 17
Prévention routière	100	Pour 17
M. le Curé	50	Pour 17
Fitness Club	350	Pour 17
Comité des Fêtes	2 000	Pour 17
Fête votive	1 000	Pour 17
Géants du sud	800	Pour 17
Anciens combattants	150	Pour 17
Nouveaux vétérans	350	Pour 17
Ener'gym	300	Pour 17
OA6	500	Pour 17
Sauve animations	1 500	Pour 13 Abstention : AUBERT/DRIE/DUBOIS/PICAS
Coutach-Foot-Jeunes	1 600	Pour 17
Palabres, etc...	500	Pour 17
Trail du coutach	600	Pour 17
VTT	300	Pour 17
APAEL	1 500	Pour 17
DIVERS	1 250	Pour 17
TOTAL	39 000	

- **66 : Charges financières**
 - Montant proposé : 97 375 €
 - Pour : 18
- **67 : Charges exceptionnelles**
 - Montant proposé : 10 000 €
 - Pour : 18

FONCTIONNEMENT
RECETTES = 2 034 652 €

- **002 : Excédent antérieur reporté**
 - Montant proposé : 486 052 €
 - Pour : 18
- **013 : Atténuation de charges**
 - Montant proposé : 115 000 €
 - Pour : 18

- **70 : Produits services du domaine et divers**
 - Montant proposé : 92 050 €
 - Pour : 18
- **73 : Impôts et Taxes**
 - Montant proposé : 677 800 €
 - Pour : 18
- **74 : Dotations et participations**
 - Montant proposé : 623 750 €
 - Pour : 18
- **75 : Autres produits de gestion courante**
 - Montant proposé : 35 000.00 €
 - Pour : 18
- **77 : Produits exceptionnels**
 - Montant proposé : 5 000.00 €
 - Pour : 18

**INVESTISSEMENT
DEPENSES =**

- **000 : Opérations financières**
 - Montant proposé : 561 403 €
 - Pour : 18
- **011 : Foyer**
 - Montant proposé : 10 000.00 €
 - Pour : 18
- **016 : Mairie**
 - Montant proposé : 300 000.00 €
 - Pour : 18
- **022 : Acquisition foncière**
 - Montant proposé : 250 000.00 €
 - Pour : 18
- **023 : Ecoles**
 - Montant proposé : 8 200.00 €
 - Pour : 18
- **029 : Réhabilitation Cazernes**
 - Montant proposé : 25 195 €
 - Pour : 18
- **042 : Poste électrique Monplaisir/Broussous**
 - Montant proposé : - 13 000 €

- Pour : 18
- **044 : Pluvial quartier Broussous et Trincaude**
 - Montant proposé : 300 000 €
 - Pour : 18
- **046 : Travaux d'électrification PVR**
 - Montant proposé : 25 000 €
 - Pour : 18
- **047 : Site cinéraire**
 - Montant proposé : 13 000 €
 - Pour : 18
- **10007 : Eclairage public**
 - Montant proposé : 11 500 €
 - Pour : 18
- **120 : Acquisition véhicule**
 - Montant proposé : 11 000 €
 - Pour : 18
- **153 : Informatique secrétariat**
 - Montant proposé 6 600 €
 - Pour : 18
- **Opérations non individualisées**
 - Montant proposé : 27 081 €
 - Pour : 18

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

- **000 : Opérations financières**
 - Montant proposé : 692 570 €
 - Pour : 18
- **013 : Salle polyvalente**
 - Montant proposé : subventions = + 160 000 € - emprunt = - 160 000 €
 - Pour : 18
- **016 : Mairie**
 - Montant proposé : 300 000 €
 - Pour : 18
- **022 : Acquisition foncière**
 - Montant proposé : 250 000 €
 - Pour : 18
- **029 : réhabilitation Cazernes**
 - Montant proposé : 40 000 €

- Pour : 18
- **044 : Pluvial Trincaude**
 - Montant proposé : 300 000 €
 - Pour : 18

Le budget de fonctionnement s'élève à 2 034 652 €.
Celui de l'investissement à 4 547 025 € (proposé + reporté).

X. VOTE DES SURTAXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose le maintien des surtaxes de l'eau et de l'assainissement. Le budget primitif a donc été préparé en conséquent.

Il rappelle les montants des surtaxes, à savoir :

- Eau 0.1565 € le m³
- Assainissement 0.2319 le m³

Le conseil approuve à l'unanimité les surtaxes de l'eau et de l'assainissement

XI. BUDGET PRIMITIF M49

M. REVIL fait état des principaux chapitres de ce budget et détaille notamment les opérations d'investissement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES = 157 546 €

- **011 : Charges à caractère général**
 - Montant proposé : 35 500 €
 - Pour : 18
- **042 : Opération d'ordre de transfert entre sections**
 - Montant proposé : 94 351 €
 - Pour : 18
- **066 : Charges financières**
 - Montant proposé : 27 348 €
 - Pour : 18
- **067 : Charges exceptionnelles**
 - Montant proposé : 347 €
 - Pour : 18

FONCTIONNEMENT
RECETTES = 157 546 €

- **002 : Excédent antérieur reporté**
 - Montant proposé : 27 243 €
 - Pour : 18

- **042 : Opérations d'ordre de transfert de sections**
 - Montant proposé : 36 203 €
 - Pour : 18

- **070 : Vente de produits**
 - Montant proposé : 52 000 €
 - Pour : 18

- **074 : Subventions**
 - Montant proposé : 42 100 €
 - Pour : 18

INVESTISSEMENT
DEPENSES

- **000 : Opérations financières**
 - Montant proposé : 194 806 €
 - Pour : 18

- **016 : Schéma d'assainissement centre ancien**
 - Montant proposé : 88 052 €
 - Pour : 18

INVESTISSEMENT
RECETTES

- **000 : Opérations financières**
 - Montant proposé : 343 717 €
 - Pour : 18

- **016 : Schéma assainissement et eau centre ancien**
 - Montant proposé : 95 000 €
 - Pour : 18

- **017 : Réhabilitation réseau assainissement**
 - Montant proposé : - 31 023 €
 - Pour : 18

Le budget d'exploitation s'élève à 157 546 €
Celui de l'investissement à 795 672 € (proposé + reporté).

Après l'approbation des deux budgets primitifs M14 et M49, M. le Maire remercie le conseil pour sa confiance. Un remerciement particulier a son adjoint aux finances M. REVIL, et bien

sûr à la Secrétaire Générale de Mairie qui a fait preuve de rigueur et de perspicacité pour construire le budget.

Une rigueur budgétaire va s'imposer. Il faut faire face à l'entretien des bâtiments communaux qui sont vétustes, à la nouvelle loi accessibilité handicap qui va engendrer des dépenses énormes vu la configuration architecturale de nos locaux, mais aussi l'entretien de la voirie et notamment intervenir régulièrement sur les dégradations volontaires des biens publics, notamment les WC publics vandalisés dès leur réfection.

Tous ces aléas sont à financer avec un budget déjà très restreint.

XII. DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONTROLE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

M. REVIL précise que compte tenu de la nature des travaux à envisager, il est nécessaire de désigner un bureau de contrôle. Une consultation a été lancée. Trois bureaux ont répondu à l'offre.

Il donne le résultat des propositions reçues.

- Qualiconsult : 4 630 € H.T.
- Alpes contrôle : 8 000 € H.T.
- Socotec : 6 050 € H.T.

L'ensemble des offres est conforme.

L'offre de Socotec est considérée la mieux disante, en terme de prix et de temps passé. L'offre de Qualiconsult fait état d'un nombre d'heures un peu faible par rapport à la mission proposée.

Le Maire propose de retenir l'offre de SOCOTEC, pour un montant de 6 050.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité

XIII. DESIGNATION INGENIERIE (ETUDE DE SOL) FOYER/MAISON DE SANTE DE PROXIMITE

Le Maire informe que l'étude de sol, nécessite la désignation d'un bureau d'étude d'ingénierie. Il précise que trois candidats ont été interrogés :

- L'entreprise Alpha sol n'a pas remis de proposition
- ABE sol a remis une proposition hors délai
- Ginger CEBTP a remis une offre à 6 940 € HT + 300 € par vacation (visite des fouilles – réunions de chantier)

La proposition remise par GINGER CEBTP répond au cahier des charges.

M. le Maire propose de retenir le bureau GINGER CEBTP pour un montant de 6 940 € H.T. en base et une tranche conditionnelle de 300 € H.T. par demi-journée d'intervention.

Approuvé à l'unanimité.

XIV. DESIGNATION INGENIERIE (VRD, Hydraulique) FOYER MAISON DE SANTE

Le Maire informe, que dans le cadre de ce projet il est nécessaire de désigner un bureau d'ingénierie afin de travailler sur les voies et réseaux et sur les possibilités du traitement des eaux pluviales.

Trois entreprises ont été consultées pour une assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Cabinet Vacher 5.10 % (rapport de compétences non transmis)
- SCP Tailhades et Piris 5 % (compétences conformes au marché)
- Amévia Ingénierie 6 % (compétences conformes au marché)

Les cabinets TAILHADES & PIRIS et Amévia Ingénierie présentent les compétences requises avec la mission demandée. Le Maire propose donc de retenir l'offre tarifaire la mieux disante, à savoir le bureau SCP Tailhades et Piris pour un taux de 5 %.

Adopté à l'unanimité.

XV. REHABILITATION DES CASERNES

le Maire précise qu'il reste une tranche de travaux à réaliser dans le bâtiment des Casernes (crédits votés au budget) et qui concerne la réhabilitation du parvis et l'aménagement d'une pièce pour permettre le stockage des fourches.

Le Maire précise que pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire :

- d'autoriser M. le Maire à engager les études nécessaires à la 3^{ème} tranche de travaux
- de désigner un architecte
- de désigner un coordonnateur de sécurité et un contrôleur technique, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

XVI. ACQUISITION FONCIERE

Mlle MASOT informe que la commune manque cruellement de foncier, notamment dans le centre ancien.

Un manque évident de place de stationnement rend au quotidien la circulation difficile et engendre beaucoup de désordre dans le village.

La sécurité des piétons est sensible, notamment aux abords des écoles de la commune.

Il faut se donner les moyens de sécuriser par des espaces de stationnement et saisir les opportunités d'achat de terrain dans le centre.

A ce jour, la propriété REBUFAT, cadastrée section BH 625-263-626-354 est en vente. Nous avons contacté les propriétaires et soumis notre projet d'acquisition au service des domaines.

Mlle MASOT précise que la poursuite des négociations ne peut se faire sans l'aval de ce service et propose au conseil de se positionner sur l'éventuelle opportunité de cette acquisition.

M. le Maire propose de l'autoriser à poursuivre les démarches d'acquisition des ces parcelles de terrain avec maison d'habitation jusqu'à la signature du compromis de vente, conditionnées, bien entendu, à l'estimation des domaines.

Abstention 01 (GAILLARD)

Pour 17

Adopté à la majorité

- **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DE SECURITE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE**

M. REVIL précise qu'en plus d'un bureau de contrôle pour les travaux de réhabilitation, il est nécessaire de désigner un coordonnateur de sécurité. Sept entreprises ont été consultées, deux bureaux ont répondu :

- Qualiconsult : 2 415.00 € H.T.
- Elyfec : 1 187.50 € H.T.

Les deux offres sont conformes au cahier des charges.

Compte tenu des critères d'analyse des offres, celle d'Elyfec semble être la mieux disante par rapport à la mission demandée avec un temps passé important et une présence régulière sur le chantier. Offre de prix très intéressante

Le Maire propose de retenir l'offre d'Elyfec pour 1 187.50 € H.T..
Approuvé à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION (DDR) POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE**

Le Maire informe le conseil que ce projet, répondant aux critères d'attribution de la 2^{ème} part de la Dotation du Développement Rural, il est nécessaire de déposer un dossier avant le 3 mai 2010.

C'est une subvention d'Etat spécifique à certains projets dont le maintien et le développement des services au public en milieu rural et notamment « l'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé ».

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette demande de subvention.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire aborde les sujets suivants :

- Travaux dans le cimetière (exhumation des corps dans les terrains communs et création d'un site cinéraire)
- Calendrier des travaux Foyer/Maison de santé avec prévision du dépôt des permis de construire fin avril/début mai 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.